

« Usages politiques et diplomatiques des actes médiévaux à l'époque moderne : le cas des Pays-Bas au sein du Saint-Empire (XVI^e-XVII^e siècles) »

Aurélien DESTAIN (Université du Luxembourg ; Université de Haute-Alsace/FNR)

Cette communication se propose d'examiner la vie prolongée des actes médiévaux aux XVI^e et XVII^e siècles, en mettant l'accent sur leurs usages politiques et diplomatiques ainsi que sur les enjeux de légitimation qu'ils recouvrent, à partir du cas des Pays-Bas, membres du Saint-Empire depuis le Moyen Âge. Bien que leur lien à l'Empire ait été réaffirmé par la transaction d'Augsbourg de 1548, des régions telles que le Brabant, le Luxembourg, Namur ou le Hainaut étaient déjà intégrées depuis longtemps dans l'espace impérial et dotées d'une riche tradition documentaire.

Cette contribution analysera avant tout les usages politiques, juridiques et diplomatiques de ces documents médiévaux à l'époque moderne. Pourquoi des actes produits aux XIII^e ou XIV^e siècles continuaient-ils d'être invoqués aux XVI^e et XVII^e siècles ? Il s'agira de montrer comment chartes de priviléges, confirmations impériales, statuts urbains ou autres actes étaient mobilisés pour légitimer des droits, des statuts ou des prérogatives, dans un contexte où l'ancienneté des titres fondait l'ordre juridique, social et hiérarchique. Leur réactivation permettait d'affirmer une continuité politique et institutionnelle, de défendre des priviléges locaux ou régionaux, et de consolider une mémoire politique dans des sociétés confrontées à de profondes mutations dynastiques, territoriales et religieuses.

La communication abordera également les pratiques de conservation, de recherche et de réactivation qui rendaient possible ces usages : lieux de conservation, garde et authentification des documents, instruments – inventaires, répertoires, registres – facilitant leur identification et leur mobilisation. Elle s'intéressera ainsi aux processus de reclassement, de copie (vidimus) et d'authentification qui inscrivaient ces actes médiévaux dans des logiques de preuve et de légitimation.

Enfin, cette intervention mettra en lumière la manière dont ces usages et ces pratiques participaient à la construction et à la stratification des pouvoirs, illustrant la diversité des vies postérieures des actes médiévaux dans l'Europe d'Ancien Régime.